

JOURNÉE D'ACTUALITÉ

SPÉCIAL SERVICES COMMANDE PUBLIQUE
JURIDIQUE – FINANCES – ACHETEURS

ACTUALITÉ 2010 DE LA COMMANDE PUBLIQUE

EN PÉRIODE DE BUDGETS CONTRAINS SÉCURISER & OPTIMISER VOS CONTRATS

Avec les interventions de

■ **Gilles LE CHATELIER**

Conseiller d'Etat
Directeur Général des Services - Région Rhône-Alpes

■ **David MOREAU**

Magistrat - Tribunal Administratif de Lille

■ **Olivier RAYMUNDIE**

Avocat associé
Cabinet MATHARAN PINTAT RAYMUNDIE



PARIS 21 JUIN 2010

ACTUALITÉ 2010 DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

- Connaître l'actualité 2010 de la commande publique
- Optimiser les contrats de la commande publique

THÈMES TRAITÉS (1 jour)

8^h45
ACCUEIL DES PARTICIPANTS
9^h00

10^h45
PAUSE
11^h00

I. ACTUALITÉ DU DROIT DES MARCHÉS PUBLICS

Gilles LE CHATELIER

Conseiller d'Etat, Directeur
Général des Services, Région
Rhône-Alpes

David MOREAU

Magistrat
Tribunal Administratif de Lille

- les nouvelles modalités d'information des candidats en fin de procédure
- le retour au seuil de 4000 euros : que faire en-dessous et au-dessus ?
- point sur le calendrier de la dématérialisation
- les nouvelles dispositions applicables aux marchés publics de la défense

2. LES NOUVEAUX RECOURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Gilles LE CHATELIER David MOREAU

- la réforme du référé précontractuel
- point sur les moyens efficaces après l'arrêt "SMIRGEOMES"
- le référé contractuel : intérêt et limites
- avenir du recours "Tropic"

Questions/réponses

Questions/réponses



Photos: Yéhi

12^h30
DÉJEUNER
14^h00

3. L'OPTIMISATION FINANCIÈRE DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Olivier RAYMUNDIE

Avocat associé,
Cabinet MATHARAN PINTAT RAYMONDIE

- le champ des contrats visés par l'optimisation financière
- les clauses incitatives dans les marchés publics
- les recettes annexes dans les délégations de service public
- la valorisation des occupations domaniales par les mises à disposition foncière
- les valorisations énergétiques
- les limites à la valorisation au regard de la qualification des contrats

Questions/réponses

15^h45
PAUSE
16^h00

4. ACTUALITÉ DES FRONTIÈRES ENTRE LES CONTRATS PUBLICS

Gilles LE CHATELIER
David MOREAU

- les risques de requalification des contrats d'occupation domaniale
- marchés publics et délégations de service public
- la place des "concessions" régies par l'ordonnance du 15 juillet 2009

Questions/réponses

17^h30
CLÔTURE DE LA JOURNÉE

INTERVENANTS

Gilles LE CHATELIER
Conseiller d'Etat
Directeur Général des Services
RÉGION RHONE-ALPES

David MOREAU
Magistrat
Tribunal Administratif de Lille

Olivier RAYMUNDIE
Avocat associé, cabinet MATHARAN
PINTAT RAYMUNDIE



LIEU & DATE

PARIS
(1 jour)
le 21 JUIN 2010

PRIX

490 euros net de taxe
(déjeuner compris)

BULLETIN D'INSCRIPTION



Je soussigné (e) : _____

demande l'inscription de M Mme Mlle

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction (important) _____

Grade : _____

Ancienneté dans la fonction : _____

Mail : _____

Nom et adresse de l'organisme : _____

Tél.: _____

Au stage : Actualité 2010 de la commande publique

Paris : 21 juin 2010

Titre du signataire _____

Signature

Cachet

Convocation

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 10 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) : _____

Facturation

La facture d'un montant de 490 euros sera adressée dès la fin du stage

Adresse de facturation (si différente) : _____

Tél. : _____

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION

Toute inscription par téléphone, par messagerie électronique ou par notre site Internet devra être confirmée par courrier ou par télécopie.

CONVOCATION

Les stagiaires recevront 10 jours avant le début de la formation une convocation qui leur précisera le lieu de la formation et les horaires.

CONVENTION, ATTESTATION, FACTURE

À l'issue de la formation le CFPA adresse, au service désigné dans le bulletin d'inscription, une attestation de présence et la facture valant convention simplifiée de formation. Toutefois, sur simple demande, le CFPA établit une convention de formation.

ANNULATION

Si le CFPA est contraint de reporter ou d'annuler une session, il prendra contact par téléphone avec le stagiaire ou le service prescripteur. Toute annulation ou report sera confirmé par écrit. Le CFPA doit impérativement être informé de tout report ou annulation d'inscription ; cette opération doit intervenir avant le 10^e jour précédant le début du stage. À défaut la totalité des frais devra être réglée. Le remplacement d'un stagiaire peut toujours être effectué sans frais.

MERCI DE PHOTOCOPIER CE DOCUMENT ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

CENTRE DE FORMATION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'ASSISTANCE

NUMÉRO D'EXISTENCE PRÉALABLE : 11910222591 - SIRET : 38876362500026 - NAF 8559A

ADRESSE : 9, AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 91420 MORANGIS

TÉLÉPHONE : 01.69.09.67.56 - TÉLÉCOPIE : 01.69.34.53.78 -

SITE : WWW.CFPA-FORMATION.FR - E-MAIL : INFO@CFPA-FORMATION.FR